

NATHALIE PERRIN-GILBERT
MAIRE DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Lyon, le 5 décembre 2014.

Monsieur Jean-François Carencio
Préfet de Région et du Rhône
106, rue Pierre Corneille
69003 Lyon

Monsieur le Préfet de Région et du Rhône,

Au regard du nombre de familles sans solution d'hébergement et au regard de l'urgence que cette situation représente, je réitère, comme l'an passé aux mêmes dates, ma proposition de mise à disposition des bâtiments de l'ancien collège Truffaut, situés place Morel dans le 1^{er} arrondissement, vides et appartenant au Grand Lyon.

Ces locaux pourraient tout à fait accueillir un centre d'hébergement géré par les associations habilitées pour le faire.

Je considère qu'au regard des pouvoirs que la loi vous accorde, il est de votre responsabilité de mettre à l'abri ces familles dont les enfants sont scolarisés dans nos écoles.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet de Région et du Rhône, mes salutations distinguées.

Nathalie Perrin-Gilbert,



Maire du 1^{er} arrondissement.

Lyon, le 5 décembre 2014.

Monsieur Gérard Collomb
Sénateur Maire de Lyon
Hôtel de Ville de Lyon
Place de la Comédie
69001 Lyon

Monsieur le Sénateur Maire,

Au regard du nombre de familles sans solution d'hébergement et au regard de l'urgence que cette situation représente, je réitère, comme l'an passé aux mêmes dates, ma proposition de mise à disposition des bâtiments de l'ancien collège Truffaut, situés place Morel dans le 1^{er} arrondissement, vides et appartenant au Grand Lyon.

Ces locaux pourraient tout à fait accueillir un centre d'hébergement géré par les associations habilitées pour le faire, ainsi que je l'ai suggéré en séance publique du conseil municipal du 24 novembre 2014.

Je considère qu'au regard des pouvoirs que la loi vous accorde, il est de votre responsabilité de mettre à l'abri ces familles dont les enfants sont scolarisés dans nos écoles.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur Maire, mes salutations distinguées.

Nathalie Perrin-Gilbert,



Maire du 1^{er} arrondissement.